



**COMMUNE DE MEGEVETTE**  
*Procès verbal du Conseil Municipal*  
*Du jeudi 01 février 2024*

**AFFICHÉ le 08/03/2024 - N° D'ORDRE : 06/2024**

Nombre de  
conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

L'an deux mille vingt-quatre, le 01 février, le conseil municipal de la commune de Mégevette, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Max MEYNET-CORDONNIER, Maire.

Convocation en date du 19 janvier 2024.

PRESENTS : BEGAIN Nicolas, BEL Chantal, CONTAT Jean-Noël, CORNALI Iribert, DECROUX Rémy, FAVRAT Mathilde, FAVRE HUGUENOT Rachel, GRANGER COESNON Aurélie, LEJEUNE Magali, MEYNET-CORDONNIER Max, MICHELENA Yves, MOLLIAT Jean-Baptiste, PASQUIER Suzy, PERRET Josiane.

ABSENTS : GAMBARINI Julien a donné pouvoir à PASQUIER Suzy

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur MICHELENA Yves ;

**ORDRE DU JOUR**

1. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL
2. GESTION INFORMATISEE DU CIMETIERE
3. ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES – CREATION D'UNE CARTE
4. APPROBATION DE LA CONVENTION DE REPARTITION DES FRAIS DE LA PSYCHOLOGUE SCOLAIRE
5. DEVIS SEA POUR MISE EN PLACE DES CONTRATS DE LOCATION SUR LES ZONES COMMUNALES D'ALPAGE ET DEMANDE DE SUBVENTION PAR LA SEA
6. DEVIS
7. URBANISME
8. DIVERS

**DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :**

Monsieur MICHELENA Yves est désigné secrétaire de séance.

**LECTURE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 01 FEVRIER 2024**

Aucune remarque. Le procès-verbal est approuvé.

**1. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**2. GESTION INFORMATISEE DU CIMETIERE**

*N° D01\_2024*

Monsieur le Maire propose de faire l'acquisition d'un module de cartographie du cimetière, associé au logiciel d'état civil, qui permettra d'avoir un visuel actualisé sur les concessions.

Il explique que la gestion des cimetières demeure complexe, même pour les petites municipalités, que le logiciel du module Berger Levrault associé, avec installation, formation et constitution d'un plan du cimetière serait de 741.60 € TTC pour la mise en service, et suivi d'un tarif annuel de 230.40 € TTC pour la licence.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,*

*Par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s) :*

**APPROUVE** l'achat du module de cartographie, ainsi que sa licence ;

**CHARGE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet.

**2. ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES – CREATION D'UNE CARTE**

*N° D02\_2024*

**Vu** la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15,

Monsieur le Maire présente les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,  
Par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s) :*

**DEFINIT** comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune les zones figurant en annexe à la présente délibération ;

**DEFINIT** en point 1 et 2 les zones définies en zone hydroélectrique ;

**DEFINIT** en point jaune, situé sur le centre bourg, la zone de chaufferie biomasse avec réseau de chaleur.

**VALIDE** la transmission de la cartographie de ces zones à Monsieur le préfet, à l'instruction des projets d'énergies renouvelable et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique.

### **3. APPROBATION DE LA CONVENTION DE REPARTITION DES FRAIS DE LA PSYCHOLOGUE SCOLAIRE**

N° D03\_2024

Les réseaux d'aide spécialisée aux élèves de difficulté (RASED) dispensent des aides spécialisées aux élèves d'écoles maternelles et élémentaires en grande difficulté. Ces aides sont pédagogiques ou rééducatives. Leur travail spécifique, complémentaire de celui des enseignants dans les classes, permet d'apporter une meilleure réponse aux difficultés d'apprentissage et d'adaptation aux exigences scolaire qu'éprouvent certains élèves.

La rémunération des psychologues scolaires exerçant dans ces réseaux, et leurs frais de déplacement, est à la charge du Ministère de l'Education Nationale. Dans le cadre de leurs missions, ces psychologues ont besoin de fournitures et de divers matériels (jeux, livres, matériel pédagogique) ; un équipement informatique et téléphonique est aussi nécessaire.

A ce jour, la psychologue scolaire est rattachée administrativement à l'école primaire publique de Saint-Jeoire. Cette commune met à disposition du RASED, à titre gratuit, des locaux au sein de l'école et prend à sa charge les dépenses de fonctionnement suivantes : fluides, ligne téléphonique et internet, chauffage et entretien des locaux, frais postaux. Elle met également à disposition du RASED les équipements en mobilier de bureau ainsi qu'en matériel informatique et téléphonique. Le budget annuel du RASED est estimé à 2000 €. Un budget supplémentaire de 2000 € est nécessaire tous les 8 ans pour actualiser les tests psychologiques.

Il est proposé aux communes de la circonscription de participer financièrement aux coûts de fonctionnement du RASED proportionnellement au nombre d'enfants scolarisés et de verser à la commune de Saint-Jeoire cette contribution, suite à l'émission de leur titre de recettes.

Cette convention sera conclue pour l'année scolaire 2023-2024, renouvelable trois fois par tacite reconduction.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,  
Par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s) :*

**APPROUVE** la convention financière de prise en charge des coûts de fonctionnement pour le RASED,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention.

### **4. DEVIS SEA POUR MISE EN PLACE DES CONTRATS DE LOCATION SUR LES ZONES COMMUNALES D'ALPAGE ET DEMANDE DE SUBVENTION PAR LA SEA**

N° D50\_2023

Choix non défini entre bail rural ou convention. De nouveaux éléments sont apportés.  
Délibération repoussée.

### **5. DEVIS**

/

### **6. URBANISME**

N° de dossier	Déposé le	Demandeur	Terrain	Commentaires	Accordé le / Refusé le
PC07417423C0012	27/11/23	M. PASQUIER Guillaume 290 route de Chez Martin	Idem	Extension de la maison (stationnement) et construction d'une annexe indépendante (abri de jardin)	En attente
PC07417423C0013	18/12/23	M. ROUILLER et Mme	61 route de la	Création d'un chalet comprenant	Demande de

		FOURMOND 80 chemin de Pirconte, le Noiret 74350 Cruseilles	Combaz	un sous-sol, un étage et une mezzanine	pièces complémentaires les 04/01/2024
PC07417423C0011	06/10/23	M. URBAN Jean Pierre 104 Route des Monts 74490 Mégevette	Idem	Restructuration d'un ancien corps de ferme en habitation. Modification des façades, réfection de la toiture, renforcement et création de planchers. Création d'un auvent pour véhicules.	Demande de pièces complémentaires 18/10/2023  Pièces complémentaires réceptionnées 17/01/2024
DP07417423C0011	16/08/23	M. VO Gnoc-Toan 457 route de Lemy	Idem	Terrassement et construction d'un mur de soutènement dans le but d'obtenir une surface plate pour se garer	Demande de pièces complémentaires 01/09/2023 – <b>Décision tacite d'opposition 18/01/2024</b> (Hors délai)
DP07417423C0015	26/12/23	M. MERCIER Philippe 32 rue André Rabier 95170 DEUIL LA BARRE	107 clos des mésanges	Rénovation complète de la toiture	Demande de pièces complémentaires les 04/01/2024
DP07417424C0001	04/01/24	EDF.ENR Mme ISU pour M. PHILIPPS	834 route de la Vallée du Risse	Installation d'un générateur photovoltaïque de 17.60m <sup>2</sup>	Demande de pièces complémentaires les 04/01/2024 Pièces complémentaires réceptionnées le 26/01/2024
DP07417424C0002	17/01/24	M. PAGGETTI et Mme BEGEY 147 chemin de Génie 06670 Colomars	473 montée de L'Angard	Réaménagement des combles existantes Rénovation de la façade Ouvertures	
DIA 2024-001	27/12/23	M. et Mme RAMSEIER 1121 route du château	Idem	Vente maison individuelle	Pas de préemption

## 7. DIVERS

- Recensement de la population à 73 %
- Avancement de la revue municipale,
- Pas de retard constaté en ce qui concerne les travaux de la Mairie,
- Prochaines dates à retenir :

Pots d'accueil pour les gîtes organisés les 19, 26 février et 04 mars prochain, à la salle des fêtes.

*Séance levée à 21 heures 30*

**PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL PREVUE  
LE 07 MARS 2024 A 19H30 A LA SALLE DES FETES**

M. le Maire,  
MAX MEYNET-CORDONNIER



Secrétaire de Séance,  
Monsieur MICHELENA Yves

